Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2024

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures 30, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire. PRÉSENTS: Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Madame la conseillère municipale Aline TOESCA

Messieurs les conseillers municipaux: Patrick ANGELMANN et Christian PRADIER

 $\label{eq:madamelaconseillère municipale Gyslaine DAHON donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre PIOLAT.$

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 40.

Monsieur l'adjoint Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer Madame le Maire enlève le point 8 de l'ordre du jour : la délibération prévue était l'adoption d'une convention pour l'installation d'un poste SRO (pour la fibre) sur une parcelle communale. Or il y a erreur : la parcelle appartient aux Domaines.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 Mars 2024

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le compte-rendu du 15 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents à ce dernier conseil

2° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation au conseil municipal au Maire

<u>Décision n°01/2024 en date du 01/2024 :</u> convention de location de la parcelle D841 à Mme DI-PASQUALE Myriam

<u>Décision n°02/2024 en date du 29/03/2024 :</u> convention de location des parcelles D1292 et D1294 à Mme GARRIOU Loelia et M. MOLGA Mathieu

Monsieur Jean Pierre PIOLAT ajoute que ces locations, la première sous le chemin de l'Eglise au cimetière et l'autre en contrebas de la Madone, aideront à l'installation d'agriculteurs sur la commune.

3° - Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Maire explique : Lorsqu'au dernier conseil le compte administratif a été voté, il a été constaté un résultat de la section de fonctionnement de 23 065,88 €

En ajoutant les résultats des exercices antérieurs reportés soit 374 122,18 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 397 188,06 €

Or, comme il n'y a pas besoin d'affecter un besoin de financement en investissement, le solde de la section d'investissement étant également positif, madame le Maire propose donc d'inscrire un total de 397 188, 06 € en report de fonctionnement au ROO2 pour le Budget 2024

L'affectation du Résultat tel que présenté est accepté à l'unanimité

4° - Vote des taux des contributions directes locales

Les impôts locaux, principalement fonciers n'ont pas été augmentés depuis très longtemps, les revenus de la commune sont essentiellement les impôts et des dotations de l'Etat, les charges pesant sur la commune sont très élevées, les conseillers proposent d'augmenter légèrement les impôts cette année (environ 3 %) pour un produit fiscal attendu de 186 903€ soit environ 20 000€ de plus qu'en 2023 (164 919 €)

Taxe d'habitation (résidences Secondaires)	15,29 %	63 301 €
Foncier bâti	24,58%	109 307 €
Foncier non bâti	56,50%	14 295 €
Produit fiscal attendu		186 903 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

5° - Vote des subventions aux associations,

Monsieur Jean Pierre PIOLAT propose l'attribution des Subventions aux associations tel que cidessous,

Pour un total de 6 600 €

Association Spirale, Entr'aide et service :	500 €	7
Amis de la Musique à Saorge :	3 000 €	Ī
Amis du Rail Azuréen :	200 =	E
AAPE Fontan Saorge :	500 :	€
Association la Sauce :	700 ₹	E
Comité des fêtes de Saorge :	1 000	€
Association des quartiers de l'Adret de la Bendola :	300	€
Amicale des sapeurs-pompiers de Fontan :	200 :	€
Association MYSIKANZA:	200 =	ϵ

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6° - Budget de la commune 2024

Après avoir présenté le budget 2024 dans les grandes lignes et par chapitre, madame le Maire précise les opérations d'équipement prévues , et propose d'établir le Budget comme suit :

DEPENSES:	- Section de fonctionnement :	1 027 798,68€
RECETTES:	- Section de fonctionnement :	1 027 798,68€
DEPENSES:	- Section d'investissement :	1 542 034,31 €
RECETTES:	- Section d'investissement :	1 542 034,31 €

Le Budget communal pour l'année 2024 est adopté à l'unanimité.

7°-Modification de la délibération relative à l'achat de la parcelle I 466 à l'EPF

Le 4 Aout 2023 la commune a approuvé l'acquisition à l'EPF (Etablissement Public Foncier) du bien cadastré I 466 pour une somme de 211 373,27 €, cette somme faisant l'objet d'un montant de subvention égal dans le cadre des Fonds Barnier. L'acte de vente a été préparé par Maitre Leroy notaire à Menton en ce sens. Or la subvention obtenue par arrêté préfectoral a été accordée pour seulement à 202 320,44 €. La différence de prix (9 052,83 €) correspondant aux frais de démolition. L'EPF confirme la prise en charge de ces frais. Sachant que pour la commune l'opération aura un coût nul. Madame le Maire demande donc au conseil de prendre acte de la modification du prix d'acquisition de la parcelle I 466 afin de pouvoir signer le nouvel acte notarié.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité

8°-Informations diverses.

1. Monsieur Dominique Aiperto rappelle un calendrier de cérémonies proches

*le 28 Avril : cérémonie au monument des partisans dont l'accès a été remis en état par les services du Conseil Départemental et par les agents du service technique qui l'ont rendu accueillant. Nous pourrons recevoir de nouveau les familles des Italiens fusillés ainsi que les représentants de l'ANPI et le Maire de Carpasio.

*Le 8 mai : cérémonie au monument aux morts

*Le 9 mai : arrivée de la course de vélo « Souvenir Virgile Barel » avec remise des prix et apéritif au parking de la Madone

- 2. Concernant <u>la station d'épuration de Saorge</u>, suite à la dernière réunion les travaux devraient être terminés fin juin début juillet
- 3. <u>Le relais de la Fouse</u> : Les travaux d'enfouissement de la ligne qui devaient commencer lundi débuteront en juin mais devront être terminés impérativement en 2024

<u>Les études du Relais de Maurion</u> avec les 4 opérateurs 4G sont en cours (un poteau de 8m avec un point d'éclairage)

4. Travaux pour <u>l'aire de loisirs</u> : le drainage des eaux pluviales doit commencer le 29 Avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h 20.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire : Dominique AIPERTO

Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire Brigitte BRES

Popose.